

# Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



**HSBC** Asset Management

Dans cette section, nous présentons les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre engagement actionnarial et les principales actions qui, selon nous, permettent d'atténuer les risques et/ou d'accroître la valeur. Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à travailler sur ces thèmes.

Ces actions consistent notamment à proposer des conseils sur les bonnes pratiques. Nous sommes conscients du fait que les émetteurs en sont à des stades de progression différents. Dans la pratique, nous adaptons notre approche en fonction des circonstances, de la maturité et de l'exposition au risque de chaque organisation. Notre approche consiste à fixer des objectifs d'engagement clairs, réalisables et adaptés aux capacités et au contexte des émetteurs avec lesquels nous travaillons. Nous accordons une grande importance au contexte régional, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, afin de trouver le juste équilibre entre un changement significatif et les nuances propres à chaque région

Les principales actions que nous mettons en avant ne constituent pas une liste exhaustive, et nous reconnaissons que nombre de nos thèmes sont interconnectés, chacun pouvant influencer les autres et être influencé par eux.

### Présentation des thèmes

Thème	Principaux sujets de dialogue	
Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité du conseil d'administration</li> <li>Responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Standards de marché</li> <li>Communication d'informations</li> </ul>
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie</li> <li>Risques et reporting</li> <li>Adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transition juste</li> <li>Gouvernance</li> </ul>
Bioéconomie et capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie</li> <li>Risques et reporting</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Sujets de dialogue</li> </ul>
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Supervision du conseil d'administration</li> <li><i>Due diligence</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation</li> <li>Surveillance en continu</li> <li>Communication d'informations</li> </ul>
Talents et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de travail</li> <li>Juste rémunération</li> <li>Inclusion et appartenance</li> </ul>	
Fiabilité des technologies et des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés aux technologies et aux données</li> <li>Sécurité et protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vie privée et droits numériques</li> <li>Solutions technologiques et de données</li> </ul>

## Changement climatique



### Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

Le changement climatique continue de remodeler notre monde, avec des répercussions systémiques et profondes pour les investisseurs. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que les émissions de gaz à effet de serre ont déjà entraîné une hausse de 1,1 °C de la température moyenne mondiale, et que celle-ci pourrait atteindre 1,5 °C d'ici 2030.<sup>9</sup> En l'absence de mesures fortes, le réchauffement climatique pourrait atteindre 2,2 °C à 3,5 °C d'ici 2100.<sup>10</sup> Une telle augmentation entraînerait une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau des mers et des dommages écologiques irréversibles.

L'exposition accrue à des températures extrêmement élevées est associée à une réduction des revenus et des bénéfices d'exploitation des entreprises,<sup>11</sup> tandis que les changements de température et les événements climatiques extrêmes sont synonymes d'impacts économiques négatifs.<sup>12</sup> Même en réduisant considérablement les émissions dès aujourd'hui, l'économie mondiale devra sans doute faire face à une baisse substantielle des revenus d'ici 2050.<sup>13</sup>

Selon les estimations, le coût de l'inaction dépasse de loin le coût des mesures d'atténuation nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C. L'adaptation à elle seule nécessite des investissements considérables ; on estime par exemple que les pays en développement auront besoin de 215 à 387 milliards de dollars par an au cours de cette décennie pour s'adapter.<sup>14</sup>

Pour faire face aux risques climatiques, les décideurs politiques et les régulateurs ont agi dans le but de réduire les émissions, d'améliorer les rapports sur le climat et de renforcer la gestion des risques, tout en facilitant les mouvements de capitaux vers les entreprises à la pointe de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Mais l'environnement réglementaire mondial reste instable, et les changements de dynamique politique ajoutent encore à l'incertitude. Pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, cela se traduit par une exposition croissante aux risques liés à la transition et la nécessité d'adopter des stratégies flexibles et tournées vers l'avenir, qui s'alignent sur les objectifs de développement durable tout en s'adaptant à l'évolution des cadres réglementaires.<sup>15</sup>

9. Les Principes de gouvernance d'entreprise du G20/de l'OCDE sont accessibles via ce lien : <https://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance/>

10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). Résumé à l'intention des décideurs politiques. In H. Lee & J. Romero (Eds.), *Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (p. 1-34). GIEC [https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647\\_001](https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647_001).

11. Pankratz, N., Bauer, R., & Derwall, J. (2023). *Climate change, firm performance, and investor surprises*. (Changement climatique, performance des entreprises et surprises pour les investisseurs.) *Management Science*, 69(12). <https://doi.org/10.1287/mnsc.2023.4685>.

12. Tol, R. S. J. (2024). *A meta-analysis of the total economic impact of climate change*. (Une méta-analyse de l'impact économique total du changement climatique.) *Energy Policy*, 185, 113922. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2023.113922>.

13. Kotz, M., Levermann, A., & Wenz, L. (2024). *The economic commitment of climate change*. (L'enjeu économique du changement climatique.) *Nature*, 628, 551-557. <https://doi.org/10.1038/s41586-024-07219-0>.

14. Programme des Nations unies pour l'environnement, (2023). *Adaptation gap report 2023*. (Rapport sur le retard d'adaptation 2023.) <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>.

15. Reboredo, J. C., & Ugolini, A. (2022). *Climate transition risk, profitability, and stock prices*. (Risque lié à la transition climatique, rentabilité et cours de bourse.) *International Review of Financial Analysis*, 83, 102271. <https://doi.org/10.1016/j.irfa.2022.102271>.

## Changement climatique

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Risque lié à transition climatique	Solutions vertes	Stratégie Net Zéro	Gestion de l'énergie
Risque lié à une transition juste	Risque climatique physique	Émissions de GES	

### Politique d'investissement responsable

Nos politiques d'investissement responsable, qui s'appliquent à l'échelle mondiale, ont été élaborées pour encadrer nos décisions d'investissement et nos initiatives de dialogue.<sup>16</sup> Elles sont susceptibles d'évoluer au fil du temps pour s'adapter à l'évolution des normes internationales, des réglementations et des préférences des clients.

### Politique relative au charbon

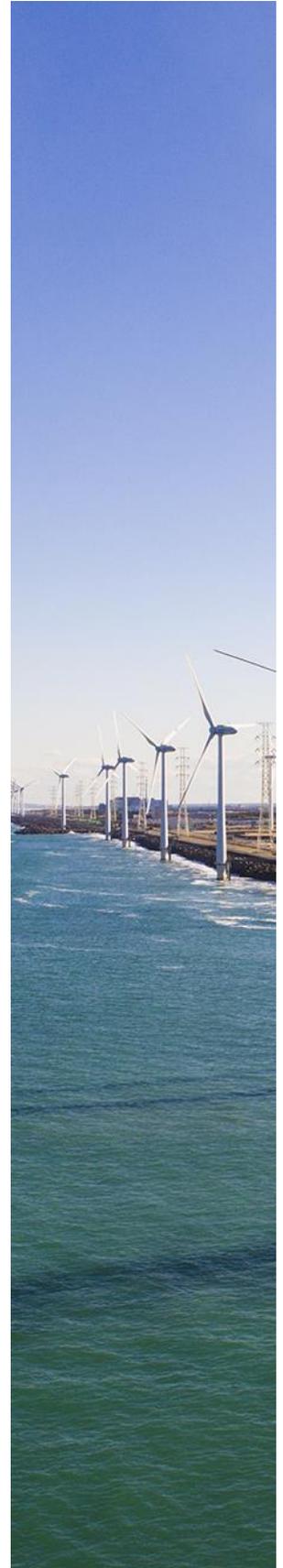
Dans le cadre de la politique relative au charbon de HSBC AM, nous interagissons avec les entreprises dont plus de 10 % des revenus sont liés au charbon thermique et/ou métallurgique, en donnant la priorité à celles auxquelles nous sommes le plus exposés.

Nous attendons des entreprises dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à ce seuil qu'elles fournissent des rapports circonstanciés, alignés sur les recommandations de la TCFD ou équivalents. Nous pouvons voter contre la réélection des administrateurs concernés de la société lorsque les informations fournies restent insuffisantes.

### Politique relative à l'énergie

Conformément à la politique relative à l'énergie de HSBC AM, nous allons engager le dialogue avec les émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées et évaluer leurs plans de transition. Nous avons commencé à échanger avec les entreprises pétrolières, gazières, électriques et de services aux collectivités de ce groupe et continuerons à dialoguer avec elles tout au long de leur transition.

Notre évaluation de leurs plans de transition se fera au regard du Scénario « Net zero » de l'AIE et inclura divers aspects, notamment les projets de réduction de l'exposition au carbone et de développement des sources d'énergie alternatives, l'alignement des dépenses d'investissement, le calendrier de transition, les objectifs intermédiaires de réduction des émissions, la qualité des informations communiquées sur la gestion des risques climatiques ou encore le reporting des émissions. Ces aspects de la transition nous permettront de définir les objectifs de nos échanges avec les émetteurs.



16. Les politiques de HSBC AM, y compris nos politiques relatives au charbon et à l'énergie, sont disponibles via ce lien : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/responsible-investing/policies>.

## Changement climatique

### Approche pour initier un engagement

Lorsque nous dialoguons avec des entreprises, nous tenons compte de plusieurs risques et opportunités de création de valeur possibles, en nous appuyant notamment sur notre évaluation interne de l'alignement sur l'objectif de zéro émission nette pour les entreprises qui représentent 70 % de nos émissions financées. Nous présentons ci-dessous les bonnes pratiques et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles le changement climatique est un enjeu important, à les mettre en œuvre.

<p><b>Stratégie climatique, y compris décarbonation et réduction des émissions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Viser la neutralité carbone à l'échelle globale de leurs activités et de leurs opérations, sur la base des objectifs de l'Accord de Paris.</li> <li>◆ Définir des objectifs clairs de réduction des émissions à court et à moyen terme, tant pour les émissions de <i>scope 1</i> et de <i>scope 2</i> que pour celles de <i>scope 3</i>.</li> <li>◆ Définir des stratégies de décarbonation sectorielles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone, notamment des solutions et des objectifs climatiques pour accélérer la croissance des « revenus verts ».</li> <li>◆ Établir des plans de dépenses d'investissement pour contribuer aux objectifs et aux cibles en matière de neutralité carbone.</li> <li>◆ Pour les entreprises relevant de nos politiques relatives au charbon ou à l'énergie, établir un plan de transition crédible (voir ci-dessus).</li> </ul>
<p><b>Risque et reporting climatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Publier des informations complètes sur les risques climatiques ainsi qu'une analyse de scénarios, reprenant les données prises en compte dans les hypothèses appliquées, par exemple pour le prix du carbone. Nous encourageons vivement les entreprises à respecter les recommandations de la TCFD et à assurer un reporting conforme à la norme IFRS S2.</li> <li>◆ Publier les données relatives aux émissions et soumettre ces informations à un contrôle indépendant, y compris les trajectoires de réduction des émissions (en valeur absolue et en intensité).</li> </ul>
<p><b>Mesures d'adaptation au changement climatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Évaluer et révéler les risques potentiels, les lacunes en matière de résilience et les opportunités liés aux impacts physiques du changement climatique à court, moyen et long terme par rapport aux trajectoires établies. Cet exercice doit englober les actifs, les opérations et la chaîne de valeur de l'entreprise.</li> <li>◆ Élaborer un plan clair pour gérer, surveiller et s'adapter aux risques physiques, comprenant notamment des mesures visant à renforcer la résilience opérationnelle et de la chaîne de valeur.</li> <li>◆ Intégrer les considérations relatives aux risques physiques liés au changement climatique dans la stratégie de l'entreprise, les plans de dépenses d'investissement et les processus de gestion des risques afin de soutenir la résilience de l'entreprise.</li> <li>◆ Révéler les impacts des événements physiques sur les opérations et la chaîne de valeur de l'entreprise, lorsqu'ils sont significatifs.</li> </ul>
<p><b>Transition juste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Décrire la manière dont l'entreprise intervient auprès de ses parties prenantes, notamment des travailleurs, des fournisseurs et des communautés locales, pour identifier les impacts liés à la transition énergétique dans le cadre de sa stratégie climatique.</li> <li>◆ Identifier les risques et les opportunités liés à une transition juste et développer une approche appropriée pour répondre à ces considérations.</li> <li>◆ Intégrer les objectifs de transition juste dans les plans de transition, par exemple, par des mesures ou des objectifs spécifiques en matière de formation et de développement des employés, de création d'emplois verts et de dialogue, entre autres.</li> </ul>
<p><b>Gouvernance climatique, dont <i>lobbying</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Veiller à ce que la direction soit responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et à ce que le conseil d'administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques majeurs.</li> <li>◆ Publier la position de l'entreprise en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluer l'alignement des activités de <i>lobbying</i> sur les objectifs de l'Accord de Paris.</li> </ul>

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR\_2025\_INSTIT\_ESG\_0249. Expires: 30/04/2026

